

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 27 septembre 2021

Le lundi 27 septembre deux mille vingt-et-un, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une convocation complémentaire a été adressée le 24 septembre 2021.

Étaient présents :

M. Francis SZPINER, M. Jérémy REDLER, M^{me} Marie-Hélène DORVALD, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M^{me} Katherine de MEAUX, M. Gérard GACHET, M^{me} Sophie MALLET, M. Rodolphe BORNIET, M^{me} Isabelle NIZARD, M. Gilles MENTRE, M^{me} Bérengère GREE, M. Ali OUBAALI, M^{me} Lisa LELLOUCHE, M. Benjamin GIRAUDAT, M^{me} Vanessa EDBERG, M^{me} Béatrice LECOUTURIER, M^{me} Samia BADAT -KARAM, M^{me} Véronique BUCAILLE, M. Antoine BEAUQUIER, M. David ALPHAND, M^{me} Hanna SEBBAH, M^{me} Chloé CHOURAQUI, M. Jean HELOU, M. Franck ALEM, M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU, M. Julien GUEDJ, M. Freddy COUDRIER, M^{me} Alexandra BAROUCH, M. Bruno LIONEL-MARIE, M^{me} Laure ANSQUER, M^{me} Joséphine MISSOFFE, M. Éric HÉLARD

Absents ayant donné procuration :

M^{me} Sandra BOËLLE, M^{me} Aurélie PIRILLO.

Étaient excusés :

M. Stéphane CAPLIEZ, M^{me} Véronique BALDINI, M. Emmanuel MESSAS, M^{me} Jennifer BUNAN, M. Bruno PARENT

Ordre du jour

- **162021108** Désignation du secrétaire de séance.
M. Francis SZPINER rapporteur.
- **162021109** Adoption du compte rendu de la séance du 21 juin 2021.
M. Francis SZPINER rapporteur.
- **2021 DDCT 58** États spéciaux d'arrondissement — Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale 2022.
M. Jérémie REDLER rapporteur.
- **2021 DDCT 59** États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2022.
M. Jérémie REDLER rapporteur.
- **162021110** Inventaire des équipements de proximité du 16e arrondissement pour l'année 2022-2021.
M. Jérémie REDLER rapporteur.
- **DDCT 60** Inventaire des équipements de proximité pour l'exercice 2022.
M. Jérémie REDLER rapporteur.
- **2021 DAE 78** Conventions et subventions (100 000 euros) à 10 organismes lauréats de l'appel à projets des « Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2021 ».
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteur.
- **2021 DAE 94** Conventions et subventions (1 430 500 euros) à 36 structures lauréates de l'appel à projets « Alimentation durable et solidaire 2021 ».
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteur.
- **2021 DASES 24** Participations pour l'année 2021 aux 6 maisons des aînés et des aidants au titre des CLIC (centres locaux d'information et de coordination) autorisés à Paris (3 247 510 euros) et signature d'avenants.
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteur.
- **2021 DASES 108** Subventions 4 333 865 € à 10 opérateurs (8 associations, 1 fondation et 1 organisme) pour le fonctionnement de 15 « Espaces Solidarités Insertion » (ESI) et 1 volet protection de l'enfance à destination des personnes et des familles en situation de précarité et de grande exclusion à Paris. Subvention 217 124 € en investissement et conventions.
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteur.
- **2021 DLH 179** Réitérations, modifications et demandes de garantie d'emprunts finançant divers programmes de logement social de la RIVP.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- **2021 DU 97** Dénomination « place Do Huu Vi » (16e).
M^{me} Katherine de MEAUX rapporteur.
- **2021 DAE 20** Marchés découverts alimentaires — Exonération des redevances pendant la période de fermeture liée à l'épidémie de Covid19 et avenants.
M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.
- **2021 DAE 162** Mesures en soutien aux acteurs économiques dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 — Exonération des droits de place dus par les commerçants non alimentaires.
M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.
-

- **2021 DAE 283** Huit marchés couverts alimentaires et un marché découvert parisiens — approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public.
M. Rodolphe BORNIET rapporteur.
- **2021 DASCO 109** Divers collèges — Dotations (837 576 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs — Dotations (14 350 euros) dans le cadre de l'Action Collégiens.
M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure.
- **2021 DASCO 112** Collèges imbriqués avec un lycée — Dotations initiales de fonctionnement 2022 (2 779 824 euros).
M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure.
- **2021 DASCO 143** Convention de partenariat « Accompagnement du projet Oasis » avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement.
M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure.
- **2021 DAC 246** Subventions (239 000 euros), convention et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des temps d'activités périscolaires.
M^{me} Bérengère GREE rapporteure.
- **2021 DJS 30** Subvention (121 500 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec le Comité des O.M.S. et 12 O.M.S.
M. Ali OUBAALI rapporteur.
- **2021 DJS 121** Tennis Félix d'Hérelle, avenant n° 2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public du 22 novembre 2019 signée avec l'association Sport Tennis-Club Paris
M. Ali OUBAALI rapporteur.
- **2021 DVD 55** Prolongement du RER E ÉOLE à l'Ouest et aménagement de la place de la Porte Maillot (16e/17e). Exonération de SNCF Réseau et de la SPL « PariSeine » des redevances d'occupation du domaine public pour les travaux.
M^{me} Vanessa EDBERG rapporteure.
- **2021 DVD 74** Station-service dans le parc de stationnement Porte de Saint-Cloud (16e). Contrat d'occupation du domaine public avec la société TOTAL Energies Marketing France.
M^{me} Vanessa EDBERG rapporteure.
- **2021 DVD 86** Prolongement du tramway T3 de la porte d'Asnières (17e) à la porte Dauphine (16e) - convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique avec SNCF Réseau pour la réalisation de l'ouvrage d'art n° 18 accès pompiers.
M^{me} Vanessa EDBERG rapporteure.
- **2021 DVD 94** Approbation du schéma directeur de la chaleur urbaine à Paris.
M^{me} Vanessa EDBERG rapporteure.
- **2021 DEVE 62** Plan de sortie des plastiques — Subventions (378 638 euros) aux gestionnaires de la restauration collective et convention avec le CASVP.
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.
- **2021 DEVE 76** Approbation du Plan d'amélioration de l'environnement sonore.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **2021 DEVE 90** Subventions à 6 associations de protection des chats libres dans le cadre de l'appel à projets « Animaux en ville » (15 000 euros).
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **2021 DEVE 104** Plan Arbre, Charte de l'Arbre et modification du barème d'évaluation des dégâts occasionnés aux arbres de la Ville de Paris et des travaux effectués sur ces arbres pour le compte de tiers.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

- **2021 DEVE 108** Conventions pluriannuelles avec quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12e, 16e, 18e et 20e).

M. Jérémy REDLER rapporteur.

- **2021 DPE 49** Projet de démonstrateur de dépollution locale des eaux pluviales « LIFE ADSORB » dans le Bois de Boulogne (16e) — Avenant n° 1 à la convention de financement avec l'Union européenne.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

- **2021 DFPE 24** Subvention (1 972 258 €) à 16 associations, conventions et avenants pour la gestion de 28 LAEP à Paris et participation au financement des LAEP de la Caisse d'Allocations Familiales dans les centres sociaux.

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.

- **2021 DFPE 166** Subvention (9 110 921 €) et avenants avec la Fondation des Œuvres de la Croix Saint Simon (FOCSS) pour ses 27 établissements d'accueil de la petite enfance.

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.

- **2021 DFPE 218** Subventions (6 375 542 euros), avenants n° 1, n° 3 et n° 6 avec l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.

Vœux

- **V162021142** Voeu relatif à la création d'un gymnase omnisport au stade Jean-Pierre WIMILLE (16e).
- **V162021143** Voeu relatif à la création dans le 16e arrondissement d'une structure d'hébergement d'urgence et d'accompagnement pour les femmes victimes de violences conjugales dans le 16e arrondissement.

Ordre du jour complémentaire

- **162021144** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 24 septembre 2021 selon les critères d'urgence.

M. Francis SZPINER rapporteur.

- **2021 DDCT 50** Délibération-cadre portant sur une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative au cœur d'une démocratie parisienne renouvelée.

M. Francis SZPINER rapporteur.

- **2021 DASES 76** Subventions (Montant total de 827 157 euros) à plusieurs organismes pour la gestion de quatre centres d'hébergement et convention annuelle avec la résidence sociale Aurore-Suzanne Képès.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

- **2021 DASES 147** 8 subventions pour un montant global de 389 984 € dont 6 subventions de fonctionnement (244 142 €) à 5 associations et 2 subventions d'investissement (145 842 €) à 2 associations pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies. Conventions et avenant.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

La séance est ouverte à 19 h 00.

M. SZPNER demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir prendre place et propose de commencer la réunion par la désignation du secrétaire de séance.

- **162021108** Désignation du secrétaire de séance.

M. Francis SZPNER rapporteur.

Sur proposition de M. SZPNER, et en l'absence d'avis contraire et d'abstention, M. Julien GUEDJ est désigné secrétaire de séance.

À l'unanimité du Conseil d'arrondissement, M. Julien GUEDJ est désigné secrétaire de séance.

- **162021109** Adoption du compte rendu de la séance du 21 juin.

M. Francis SZPNER rapporteur.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur ce procès-verbal qui a été soumis aux membres du Conseil d'arrondissement.

En l'absence de remarque, M SZPNER met ce compte rendu aux voix.

Le compte rendu de la séance du 21 juin 2021 mis aux voix par M. SZPNER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162021144** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 24 septembre 2021 suivant les critères d'urgence.

M. Francis SZPNER rapporteur.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations concernant cet ordre du jour complémentaire visant à examiner la délibération-cadre portant sur une nouvelle approche de la participation citoyenne ainsi que l'octroi de subventions.

En l'absence de remarques sur l'ordre du jour complémentaire, il met ce dernier aux voix.

L'ordre du jour complémentaire du 24 septembre 2021, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DDCT 50** Délibération-cadre portant sur une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative au cœur d'une démocratie parisienne rénovée.

M. Francis SZPNER rapporteur.

M. SZPNER explique que, par cette délibération rédigée en novlangue, la Mairie de Paris envisage la création d'une assemblée de 50 citoyens sélectionnés par tirage aléatoire disposant d'un certain nombre de pouvoirs tels que la possibilité de présenter des vœux au Conseil de Paris ou encore de demander à rencontrer le maire d'arrondissement. Il s'agit selon lui de créer une assemblée de volontaires aux rôles prédéfinis fleurant bon l'électoralisme associatif. Il propose donc aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis défavorable à cette délibération.

Selon M. GACHET, cette délibération est d'autant plus choquante que le tirage au sort des 50 membres de cette assemblée citoyenne a été lancé avant même son adoption par le Conseil de Paris. Il explique qu'une de ses amies résidant dans le 15^e arrondissement a ainsi reçu un courrier l'informant qu'elle avait été tirée au sort pour figurer parmi cette assemblée.

M. SZPNER juge pour sa part inacceptable et scandaleuse cette volonté de court-circuiter les élus à l'heure où il est si souvent parlé de crise de la démocratie.

M. SZPNER s'enquiert d'autres observations puis, en l'absence de remarque, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DDCT 50, mis aux voix par M. SZPNER, est rejeté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DDCT 58 États spéciaux d'arrondissement — Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2022.**

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER rappelle que les Conseils d'arrondissement disposent d'une dotation d'animation et de gestion locale. La dotation d'animation locale sert à financer les dépenses liées à l'information des habitants, à la démocratie et à la vie locale (conseils de quartier et activités culturelles) tandis que la dotation de gestion locale est destinée au financement des dépenses de fonctionnement des équipements de proximité.

La délibération examinée porte sur le cadre de référence de la répartition de ces dotations. M. REDLER regrette que les modalités de calcul de ces dotations, en s'appuyant notamment sur des critères sociaux, soient défavorables au 16^e arrondissement. Il propose par conséquent aux membres du Conseil d'arrondissement de s'abstenir sur cette délibération afin de marquer leur mécontentement, estimant que les familles du 16^e arrondissement sont aussi importantes que les familles des autres arrondissements parisiens et qu'elles ont droit, elles aussi, de bénéficier d'activités culturelles.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarque, met aux voix cette délibération.

À l'unanimité, le Conseil d'arrondissement s'abstient sur le projet de délibération 2021 DDCT 58, mis aux voix par M. SZPNER.

- **2021 DDCT 59 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2022.**

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER explique que les dépenses inscrites aux états spéciaux d'arrondissement permettent essentiellement de couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement des équipements de proximité gérés par les conseils d'arrondissement.

Pour 2022, il est proposé de reconduire cette autorisation et d'engager la section d'investissement sur des équipements non visés habituellement par le Conseil d'arrondissement.

M. REDLER précise que les dépenses d'investissement ne peuvent excéder la limite des crédits ouverts à l'état spécial et que les équipements pour lesquels le Conseil d'arrondissement effectue des dépenses d'investissement doivent être propriété de la Ville de Paris ou gérés par la Ville de Paris.

Il demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles demandes de prises de parole puis, en l'absence de remarques, met aux voix ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2021 DDCT 59, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162021110** Inventaire des équipements de proximité du 16e arrondissement pour l'année 2022.
- **2021 DDCT 60** Inventaire des équipements de proximité pour l'exercice 2022

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER propose de rapporter les délibérations 162021110 et 2021 DDCT 60 en même temps, puisqu'elles concernent toutes les deux les équipements de proximité.

Certains équipements de proximité sont gérés par la Ville de Paris et d'autres par les mairies d'arrondissement. La délibération 162021110 vise à établir l'inventaire des équipements de proximité gérés par la mairie du 16^e arrondissement.

M. REDLER rappelle que l'inventaire 2020 n'a pas pu se tenir en raison de la crise sanitaire et que les équipements de 2021 étaient donc identiques à ceux de 2020. Pour l'année 2022, il convient de noter l'inscription à l'inventaire de neuf équipements supplémentaires pour lesquels il demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable.

Il précise que la Ville de Paris a refusé d'affecter le centre sportif Suchet et le gymnase Jean Boin à la liste des équipements de proximité dont la mairie d'arrondissement a la charge en raison de leur fréquentation très importante.

M. REDLER invite néanmoins les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement les délibérations 162021110 et 2021 DDCT 60.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur ces délibérations, puis en l'absence de remarque, met ces dernières aux voix.

Les projets de délibération 16 2021 110 et 2021 DDCT 60, mis aux voix par M. SZPINER, sont adoptés à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DAE 78** Conventions et subventions (100 000 euros) à 10 organismes lauréats de l'appel à projets des « Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2021 ».

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M. SZPINER donne la parole à M^{me} DORVALD pour la présentation de cette délibération.

M^{me} DORVALD le remercie et rappelle que les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) représentent environ 10 % de l'emploi à Paris.

Un appel à projets a été lancé début 2021. 91 projets ont été déposés contre 83 l'année dernière. Le jury de l'appel à projets, après sa réunion du 18 juin 2021, s'est prononcé pour l'attribution de 12 Trophées de l'ESS, dont 10 assortis d'un soutien financier.

Deux associations œuvrant aux Cinq Toits, boulevard Exelmans dans le 16^e arrondissement, sont lauréates des Trophées de l'ESS. Il s'agit d'une part de l'association Du Pain et des Roses qui accompagne et forme au métier de fleuriste des femmes éloignées de l'emploi et rencontrant des difficultés sociales, et d'autre part de l'association Ma Petite Couche qui propose un service de location et de lavage de couches lavables à Boulogne et dans le 16^e arrondissement.

Il est donc proposé d'attribuer à ces deux associations une subvention de fonctionnement de 10 000 euros.

M^{me} DORVALD demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2021 DAE 78, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DAE 94** Conventions et subventions (1 430 500 euros) à 36 structures lauréates de l'appel à projets « Alimentation durable et solidaire 2021 ».

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M. SZPNER donne la parole à M^{me} DORVALD pour la présentation de cette délibération.

M^{me} DORVALD déclare que la Ville de Paris souhaite rendre l'alimentation durable accessible sur l'ensemble de son territoire et entend notamment soutenir les projets visant à rendre ces aliments financièrement abordables pour le plus grand nombre.

Un appel à projets a été lancé en avril 2021. 70 demandes ont été déposées et le jury a proposé de retenir 38 structures, parmi lesquelles figure l'association le RECHO qui développe ses actions au sein des Cinq Toits dans le 16^e arrondissement. Cette association propose des repas participatifs mensuels, à prix libre, organisés entre les personnes exilées et les habitants du quartier.

Il est donc proposé d'allouer à l'association le RECHO une subvention de 8 000 euros.

M^{me} DORVALD demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2021 DAE 94, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DASES 24** Participations pour l'année 2021 aux 6 maisons des aînés et des aidants au titre des CLIC (centres locaux d'information et de coordination) autorisés à Paris (3 247 510 euros) et signature d'avenants.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M. SZPNER donne à nouveau la parole à M^{me} DORVALD pour la présentation de cette délibération.

M^{me} DORVALD rappelle que Les Maisons des Aînés et des Aidants (MAA) assurent la coordination gérontologique à Paris. Elles favorisent le maintien à domicile des personnes âgées et contribuent à les aider et les soutenir dans leur parcours de santé.

M^{me} DORVALD précise que la MAA du 16^e arrondissement est portée par l'association Dispositifs Santé Paris Ouest. Elle tient à saluer l'investissement de la Directrice et du personnel de cette structure durant le confinement et tout au long de la campagne de vaccination. Elle annonce qu'il est proposé d'allouer à cette structure un financement de 507 938 euros, identique à celui accordé pour l'année 2020.

M^{me} DORVALD invite donc les membres du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'autres observations puis, en l'absence de remarque, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DASES 24, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DASES 108** Subventions 4 333 865 € à 10 opérateurs (8 associations, 1 fondation et 1 organisme) pour le fonctionnement de 15 « Espaces Solidarités Insertion » (ESI) et 1 volet protection de l'enfance à destination des personnes et des familles en situation de précarité et de grande exclusion à Paris. Subvention 217 124 € en investissement et conventions.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M. SZPINER donne la parole à M^{me} DORVALD pour la présentation de cette délibération.

M^{me} DORVALD rappelle que le 3 juillet 1996 la Ville de Paris, l'État, et la RATP signaient une convention tripartite mettant en place le dispositif des Espaces Solidarité Insertion, communément appelés ESI, espaces destinés à recevoir toutes les personnes en état de très grande précarité et de grande exclusion.

Renouvelée en 2013 puis en 2018, la convention tripartite fixe les modalités de fonctionnement et de financement du dispositif.

M^{me} DORVALD précise que durant la période de la crise sanitaire, ces structures ont adapté leurs missions : accueil hors les murs, distributions alimentaires, maraudes et maintien de l'accès aux douches.

S'agissant plus spécifiquement du 16^e arrondissement, M^{me} DORVALD annonce qu'il est proposé pour l'ESI Halle Saint-Didier, situé rue Mesnil, et géré par le CASVP, de reconduire, pour 2021, le montant de la subvention de fonctionnement qui lui avait été attribuée en 2020.

M^{me} DORVALD demande aux membres du Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'autres observations puis, en l'absence de remarque, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DASES 108, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DASES 76** Subventions (Montant total de 827 157 euros) à plusieurs organismes pour la gestion de quatre centres d'hébergement et convention annuelle avec la résidence sociale Aurore-Suzanne Képès.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M. SZPINER redonne la parole à M^{me} DORVALD pour la présentation de cette délibération.

M^{me} DORVALD le remercie et explique que le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion se fixe comme objectif d'améliorer le dispositif d'hébergement d'urgence et d'insertion pour les femmes victimes de violence, les femmes en situation de précarité, mais également pour les jeunes en situation de précarité et à la recherche d'une insertion sociale et professionnelle.

S'agissant des jeunes, M^{me} DORVALD se félicite de la présence de l'association Corot Entraide, connue de tous, et qui assure notamment l'accompagnement de jeunes en errance de 18 à 25 ans avec hébergement dans des chambres de services ou en hôtel.

Elle ajoute qu'en 2020, 165 jeunes sans domicile à Paris ont été hébergés par le Centre Corot. Entraide. M^{me} DORVALD profite de la présentation de cette délibération pour indiquer que l'association Corot Entraide est à la recherche de chambres de service. Elle lance un appel aux personnes qui seraient susceptibles de pouvoir répondre à ce besoin et leur demande de prendre contact avec elle ou avec la Présidente de l'association.

Il est proposé d'allouer à cette association une subvention de 135 000 euros.

M^{me} DORVALD demande aux membres du Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarque, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DASES 76, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DASES 147** 8 subventions pour un montant global de 389 984 € dont 6 subventions de fonctionnement (244 142 €) à 5 associations et 2 subventions d'investissement (145 842 €) à 2 associations pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies. Conventions et avenant.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M. SZPINER donne la parole à M^{me} DORVALD pour la présentation de cette délibération.

M^{me} DORVALD déclare que, dans le contexte de la crise sanitaire, la demande en aide alimentaire a connu une évolution à la hausse des volumes distribués par les associations. Aux bénéficiaires déjà connus, familles monoparentales ou isolées, se sont ajoutés de nouveaux publics, seniors, étudiants, chômeurs et travailleurs précaires, qui ont considérablement pâti de la situation sanitaire et des confinements.

Bien qu'aucune des associations citées dans la délibération ne soit située dans le 16^e arrondissement, M^{me} DORVALD estime nécessaire de soutenir celles qui œuvrent dans ce domaine, et notamment les Restos du Cœur, Action contre la faim et autres.

Considérant qu'elles interviennent sur tout le territoire parisien, considérant leurs actions durant la crise sanitaire et ce qu'elles continuent à faire, M^{me} DORVALD invite les membres du Conseil d'arrondissement à donner un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarque, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DASES 147, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DLH 179** Réitérations, modifications et demandes de garantie d'emprunts finançant divers programmes de logement social de la RIVP.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SZPINER donne la parole à M. SAUVAGE pour la présentation de cette délibération.

M. SAUVAGE estime qu'il s'agit d'une délibération un peu « fourre-tout » et avoue avoir cherché en quoi le 16^e arrondissement pouvait être concerné. Il évoque une délibération globale sur les programmes de la RIVP dans laquelle une erreur aurait été commise sur une adresse dans le 17^e, ce qui oblige à reprendre une délibération.

Il évoque également une autre délibération prise par la Ville de Paris pour des prêts contractés par la RIVP et garantis par la Ville. Il explique que ces prêts sont destinés à permettre la relance de l'activité suite à la crise sanitaire.

Cette délibération DLH 79 vise donc à réitérer des garanties d'emprunts et à corriger une erreur matérielle sur un contrat de prêt ainsi qu'une erreur relative au nom du bailleur, ce qui semble encore plus surprenant, sur la délibération de la Ville de Paris.

M. SAUVAGE propose donc aux membres du Conseil d'arrondissement de délibérer favorablement.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarque, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DLH 179, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DU 97** Dénomination « place Do Huu Vi » (16e).

Mme Katherine de MEAUX rapporteure.

M. SZPNER donne la parole à M^{me} de MEAUX pour la présentation de cette délibération.

M^{me} de MEAUX le remercie et explique qu'il est proposé par cette délibération de rendre hommage à Do Huu Vi, militaire et premier aviateur originaire de l'actuel Vietnam, en attribuant son nom à l'emprise située à l'intersection de l'avenue de Versailles et du quai Louis Blériot.

Do Huu Vi naît le 17 février 1883 à Cholon au Vietnam.

Il est envoyé en France pour étudier à Janson de Sailly. En octobre 1904, il intègre l'école militaire de Saint-Cyr. Incorporé dans la Légion étrangère, il participe aux campagnes d'Afrique du Nord. Inspiré par Louis Blériot, son détachement au service de l'aviation lui donne l'occasion de passer son brevet de pilote militaire en 1911.

Durant la Première Guerre mondiale, il effectue de nombreux vols de reconnaissance.

Do Huu Vi était Chevalier de la Légion d'honneur.

M^{me} de MEAUX précise que cette proposition a reçu le soutien et l'accord du maire du 16^e et un avis favorable a été émis au nom de l'arrondissement dans le cadre de la commission parisienne d'attribution des noms de voies.

En conséquence et en hommage à celles et ceux qui servent leur pays, M^{me} de MEAUX invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations. Il se réjouit que la Mairie de Paris honore des Saint-Cyriens morts pour la France. Il ajoute que ceci est tellement rare que c'est avec joie qu'il donnera un avis favorable à cette délibération. Il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 2021 DU 97, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DAE 20** Marchés découverts alimentaires — Exonération des redevances pendant la période de fermeture liée à l'épidémie de Covid 19 et avenants.
- **2021 DAE 162** Mesures en soutien aux acteurs économiques dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 — Exonération des droits de place dus par les commerçants non alimentaires.
- **2021 DAE 283** Huit marchés couverts alimentaires et un marché découvert parisiens — approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public.

M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.

M. SZPNER demande à M. BORGNIET s'il souhaite regrouper les délibérations relatives aux marchés couverts et découverts.

M. BORGNIET souhaite en effet regrouper les trois projets de délibération DAE 20, DAE 162 et DAE 283.

M. SZPINER confirme son accord et lui donne à nouveau la parole.

M. BORGNIET rappelle que les marchés découverts alimentaires ont été contraints à la fermeture du 24 mars au 11 mai 2020. Conformément au principe de la délégation de service public, le gestionnaire verse annuellement une redevance en contrepartie des avantages qu'il tire de l'activité exercée. Cependant, une difficulté imprévisible empêchant une activité normale peut donner lieu à une exonération lorsqu'elle est constatée.

Ainsi, il est proposé d'autoriser la Maire de Paris à signer les avenants permettant l'exonération des redevances pendant la période de fermeture liée à l'épidémie. Le montant total des exonérations s'élèvera à 162 342,12 € HT pour les sociétés du Groupe Bensidoun, du secteur A, et DADOUN Père et Fils, du secteur B.

M. BORGNIET souligne par ailleurs que les mesures de confinement et les fermetures des commerces non alimentaires du 19 mars au 19 mai 2021, liées également à la crise sanitaire, ont fortement impacté certains commerçants à l'exception des fleuristes qui ont pu continuer leur activité.

Il est donc proposé une exonération de deux mois des droits de place pour les commerçants concernés afin de favoriser la reprise économique. Dans le 16^e arrondissement sont concernés :

- Le retoucheur du marché Saint Didier : 230 € par mois
- Les commerçants du marché de Passy : 8 000 € par mois (avec d'autres commerçants des marchés Batignolles, Ternes, Saint-Quentin et Saint-Martin).

M. BORGNIET indique enfin que Paris compte dix marchés alimentaires couverts dont neuf sont gérés dans le cadre de délégations de service public et un en régie (le marché Saint Didier qui ne comporte que quatre boutiques). Le marché des Enfants Rouges, pour sa part, fait l'objet d'une délégation de service public spécifique d'une durée de cinq ans arrivant à échéance le 6 avril 2022.

Les huit marchés restants sont regroupés dans quatre contrats de délégation de service public d'une durée de six ans arrivant à échéance le 31 décembre 2022.

Au regard de l'échéance de ces contrats, M. BORGNIET explique qu'il convient de s'interroger dès à présent sur les modalités futures de la gestion de ces huit marchés couverts alimentaires et du marché découvert Beauvau et propose en conséquence d'approuver le principe de l'exploitation sous forme de délégation de service public de ces marchés dans le cadre de trois conventions de gestion déléguée pour une durée de cinq ans, de procéder à la publication d'un avis de concession et d'accomplir tous les actes préparatoires à la conclusion de ces conventions.

En conclusion, M. BORGNIET demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir approuver ces trois délibérations.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarque, met aux voix successivement chaque délibération.

Le projet de délibération 2021 DAE 20, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

Le projet de délibération 2021 DAE162, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

Le projet de délibération 2021 DAE 283, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **2021 DASCO 109** Divers collègues — Dotations (837 576 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs — Dotations (14 350 euros) dans le cadre de l'Action Collégiens.
M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure.

M. SZPINER donne la parole à M^{me} NIZARD pour la présentation de cette délibération.

M^{me} NIZARD explique qu'un soutien financier est apporté par la Ville de Paris aux établissements pour la réalisation de leurs projets éducatifs. Les valeurs que sont la promotion du vivre ensemble, la lutte contre le racisme, l'éducation au numérique ou encore les voyages scolaires sont confortés.

Pour le 16^e arrondissement, le montant des dotations s'élève à :

- Claude Bernard : 2 500 €
- Jean-Baptiste Say : 1 630 €
- Jean de la Fontaine : 2 000 €
- Molière : 2 500 €

M^{me} NIZARD prie les membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER remercie M^{me} NIZARD et s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarque, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DASCO 109, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DASCO 112** Collèges imbriqués avec un lycée — Dotations initiales de fonctionnement 2022 (2 779 824 euros).

M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure.

M. SZPINER redonne la parole à M^{me} NIZARD pour la présentation de cette délibération.

M^{me} NIZARD rappelle que la Ville de Paris est en charge des collèges publics, dont les vingt-neuf collèges imbriqués avec un lycée. À ce titre, elle leur attribue des dotations de fonctionnement qui leur permettent de faire face à leurs dépenses pédagogiques, de fluides (eau) et d'entretien.

Le montant total des dotations de fonctionnement est de 2 779 824 euros pour l'année 2022, en augmentation de 3,8 % par rapport aux dotations 2021.

Pour le 16^e arrondissement, le montant des dotations se répartit comme suit :

- Claude Bernard : 72 370 €
- Janson de Sailly : 198 635 €
- Jean Baptiste Say : 108 436 €
- Jean de la Fontaine : 147 682 €
- Molière : 83 907 €

M^{me} NIZARD demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarques, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DASCO 112, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DASCO 143** Convention de partenariat « Accompagnement du projet Oasis » avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement.

Mme Isabelle NIZARD rapporteure.

M. SZPINER donne à nouveau la parole à M^{me} NIZARD pour la présentation de cette délibération.

M^{me} NIZARD annonce que pour accompagner les programmes de transformation des cours de récréation en cours dites « Oasis », la DASCO souhaite renforcer le partenariat avec le CAUE 75. La

convention doit en effet permettre une montée en puissance du nombre de cours Oasis réalisées annuellement.

L'enjeu est par ailleurs de faciliter une approche plus participative dans la réalisation de ces cours et de mettre en œuvre des chantiers permettant l'installation d'espaces ludiques et naturels en s'appuyant sur les volontés locales ainsi que l'implication des équipes des écoles.

M^{me} NIZARD estime qu'une amélioration du dispositif Oasis est en effet souhaitable, car au-delà de leurs objectifs tout à fait louables, l'expérience montre pour le moment que ces aménagements s'avèrent très coûteux pour un résultat souvent modeste et que leur entretien est très contraignant.

En conséquence, elle demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarque, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DASCO 143, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DAC 246** Subventions (239 000 euros), convention et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des temps d'activités

M^{me} Béragère GREE.

M. SZPNER donne la parole à M^{me} GREE pour la présentation de cette délibération.

M^{me} GREE explique qu'il s'agit d'attribuer une subvention de 239 000 euros à huit associations culturelles pour leurs actions dans le cadre de l'organisation des temps périscolaires et du programme l'Art pour Grandir, programme d'éveil à la culture et à l'art pour tous dès le plus jeune. Il implique 150 établissements culturels ou associations, 620 écoles parisiennes, 102 collèges et 304 centres de loisirs.

M^{me} GREE propose aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarque, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DAC 246, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 2021 DJS 30** Subvention (121 500 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec le Comité des O.M.S. et 12 O.M.S.

M. Ali OUBAALI rapporteur

M. SZPNER donne la parole à M. OUBAALI pour la présentation de cette délibération.

M. OUBAALI indique que, pour la présente saison sportive 2020/2021, treize conventions pluriannuelles rappelant les différentes actions réalisées par les Offices des Mouvements Sportifs (OMS) des 6^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements et du Comité des OMS ont été établies en tenant compte du bilan de la saison précédente afin de permettre le versement de la subvention annuelle de fonctionnement. Les montants proposés ont en outre fait l'objet d'une concertation préalable avec les maires d'arrondissement.

Il est donc proposé d'autoriser l'attribution d'une subvention d'un montant total de 121 500 euros aux 12 OMS et aux comités des OMS.

S'agissant de l'OMS du 16^e arrondissement, M. OUBAALI annonce qu'il est proposé une subvention de 17 000 euros et demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarque, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DJS 30, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DJS 121** Tennis Félix d'Hérelle, avenant n° 2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public du 22 novembre 2019 signée avec l'association Sport Tennis-Club.

M. Ali OUBAALI rapporteur

M. SZPNER donne la parole à M. OUBAALI pour la présentation de cette délibération.

M. OUBAALI rappelle que l'association sportive Tennis-Club Paris (TCP) est présente sur le site des terrains de tennis Félix d'Hérelle depuis près d'un siècle. Il explique qu'à l'issue de la procédure de mise en concurrence initiée le 28 décembre 2018, l'association a vu sa convention d'occupation temporaire du domaine public (CODP) renouvelée pour une durée de 10 ans.

À l'instar d'autres associations sportives, le TCP s'est vu accorder une exonération de 50 % de sa redevance pour l'année 2019-2020, soit 128 000 €, pour compenser les difficultés liées à la crise sanitaire.

M. OUBAALI souligne toutefois que la crise sanitaire a porté plus profondément atteinte à l'équilibre économique général du TCP. Aussi, après négociations entre le TCP et la Direction de la Jeunesse et des Sports, afin de rétablir cet équilibre économique au regard de l'augmentation de son programme d'investissement, il est proposé de signer un avenant à la CODP prolongeant cette dernière de 3 ans et 6 mois.

M. OUBAALI déclare être d'autant plus favorable à cette demande de prolongation que le TCP est un club qui joue le jeu en matière d'insertion dans l'arrondissement. Comme l'a souligné, M^{me} Samia BADAT-KARAM, le TCP a en effet noué un partenariat avec la Caisse des écoles permettant à de nombreuses écoles publiques du 16^e de bénéficier de cours de tennis offerts par l'association.

En conséquence, M. OUBAALI prie les membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPNER remercie M. OUBAALI de sa présentation et s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarque, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DJS 121, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DVD 55** Prolongement du RER E ÉOLE à l'Ouest et aménagement de la place de la Porte Maillot (16e/17e). Exonération de SNCF Réseau et de la SPL « PariSeine » des redevances d'occupation du domaine public pour les travaux.

M^{me} Vanessa EDBERG, rapporteure

M. SZPNER donne la parole à M^{me} EDBERG pour la présentation de cette délibération.

M^{me} EDBERG indique que la présente délibération a pour objet d'autoriser l'exonération de SNCF Réseau et de la SPL PariSeine des redevances d'occupation temporaire du domaine public pour les travaux de prolongement de la ligne ÉOLE vers l'Ouest, entre les gares Haussmann-Saint Lazare et porte Maillot, pour la construction de la gare ÉOLE à la Porte Maillot et le réaménagement de la Porte Maillot.

En effet, les travaux conduits dans ce cadre par SNCF Réseau et la SPL PariSeine nécessitent la mise en place d'emprises de chantier sur le domaine public municipal donnant normalement lieu au paiement d'une redevance à la Ville de Paris.

Toutefois, la SPL PariSeine agissant au nom et pour le compte de la Ville, il est proposé de l'exonérer du versement de ces redevances. De même, le protocole-cadre relatif aux engagements financiers et aux conventions nécessaires à la réalisation de l'ensemble du projet porte Maillot RER E prévoit que les collectivités territoriales, dont la Ville de Paris, renoncent à faire payer au maître d'ouvrage les redevances d'occupation temporaire du domaine public compte tenu de l'intérêt général du projet. Il est donc proposé d'exonérer également SNCF Réseau pour l'ensemble des travaux de prolongement du RER E ÉOLE à l'Ouest sur le territoire parisien (8^e, 16^e et 17^e arrondissements).

M^{me} EDBERG invite les membres du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER la remercie et s'enquiert d'éventuelles observations. En l'absence de remarque, il met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DVD 55, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DVD 74** Station-service dans le parc de stationnement Porte de Saint-Cloud (16e).
Contrat d'occupation du domaine public avec la société TOTAL Énergies Marketing France

M^{me} Vanessa EDBERG, rapporteure

M. SZPINER redonne la parole à M^{me} EDBERG pour la présentation de cette délibération.

M^{me} EDBERG rappelle que la station-service de distribution de carburants située dans le parc de stationnement de la Porte de Saint-Cloud a été mise en service le 27 avril 1970 et qu'elle est actuellement exploitée par la société TOTAL Marketing France Marketing France, dans le cadre d'un contrat administratif d'occupation du domaine public arrivant à échéance et dont il convient d'assurer le renouvellement.

Dans ce cadre, un appel à candidatures a été lancé afin de désigner le futur occupant pour un contrat de 7 ans et 1 mois. Une offre a été reçue de TOTAL Marketing France et apparaît satisfaisante sur l'ensemble des critères.

Il est donc proposé d'autoriser la Maire de Paris à signer, avec la Société TOTAL Energies Marketing France, le contrat d'occupation du domaine public pour l'exploitation de la station-service du parc de stationnement Porte de Saint-Cloud.

M^{me} EDBERG prie les membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER la remercie et s'enquiert d'éventuelles observations. En l'absence de remarque, il met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DVD 74, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DVD 86** Prolongement du tramway T3 de la porte d'Asnières (17e) à la Porte Dauphine (16e) - convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique avec SNCF Réseau pour la réalisation de l'ouvrage d'art n° 18 accès pompiers

M^{me} Vanessa EDBERG, rapporteure

M. SZPINER redonne la parole à M^{me} EDBERG pour la présentation de cette délibération.

M^{me} EDBERG indique que, dans le cadre des travaux de prolongement du tramway T3, des travaux doivent être réalisés au droit de l'accès pompiers au RER C situé au niveau du boulevard de l'Amiral Bruix : démolition de l'ouvrage existant et reconstruction d'un nouvel accès compatible avec le projet du tramway.

L'opération relève à la fois de la maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau et de celle de la Ville de Paris, chacun dans son périmètre. Pour en simplifier la conduite, il a été convenu entre SNCF Réseau et la Ville de Paris de placer cette opération sous la maîtrise d'ouvrage unique de la Ville de Paris.

Il est donc proposé d'autoriser la Maire de Paris à signer avec SNCF Réseau la convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique pour la réalisation de l'accès pompiers aux voies du RER C dans le cadre du prolongement du Tramway T3.

M^{me} EDBERG demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER la remercie et s'enquiert d'éventuelles observations. En l'absence de remarque, il met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DVD 86, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **2021 DVD 94** Approbation du schéma directeur de la chaleur urbaine à Paris.

M^{me} Vanessa EDBERG, rapporteure

M^{me} EDBERG explique que le Plan Climat parisien fixe un objectif de ville neutre en carbone à horizon 2050. Il prévoit ainsi des objectifs globaux énergétiques pour le territoire parisien aux horizons 2030 et 2050, et notamment des objectifs spécifiques au réseau de chaleur urbaine.

C'est tout l'objet du schéma directeur 2020-2050 soumis à l'approbation du Conseil d'arrondissement.

En résumé, ce schéma directeur prévoit :

- d'accélérer le verdissement du réseau de chaleur qui devra être alimenté exclusivement à partir d'énergies renouvelables et de récupération à l'horizon 2050, avec un objectif d'étape à 75 % en 2030. Le verdissement complet du réseau nécessitant en complément de construire de nouvelles puissances de production centralisée de vapeur de grande envergure.
- la densification des raccordements et l'extension du réseau de chaleur urbaine avec un objectif de 65 km de réseau d'eau chaude contre 34 km actuels.
- de développer les boucles d'eau chaude valorisant les ressources d'énergie locales ;
- de sortir totalement du charbon en 2024 ;
- de convertir les centrales gaz/fioul aux énergies renouvelables et de récupération d'ici 2030 ;
- de créer de nouvelles unités de production de chaleur renouvelable (déchet, biomasse, récupération de chaleur).

M^{me} EDBERG déclare qu'afficher des objectifs ambitieux ne suffit pas et estime que ce schéma directeur apparaît complètement hors-sol. Allant dans le sens d'une volonté de faire toujours plus vert, il ne détermine précisément aucun moyen de parvenir aux objectifs qu'il fixe et ne semble véritablement pas se préoccuper :

- de la faisabilité technique ;
- des nouvelles réglementations mises en place, autrement dit ce schéma directeur est d'ores et déjà obsolète ;
- de solutions alternatives tout aussi vertueuses écartées a priori ;
- des questions financières pour la Ville dans le cadre du besoin de nouvelles usines répondant aux obligations qu'il impose ;
- de la tenue des délais ;
- des tarifs pour les usagers ;
- des synergies envisageables ;
- de la faisabilité économique, question inhérente à la structure de la future entité qui, faute d'être réglée, obère la capacité du futur concessionnaire à présenter une offre cohérente ;

- des questions de ressources humaines pour les employés en place.

M^{me} EDBERG note par ailleurs que la gestion du réseau de chaleur urbaine est concédée à la Compagnie parisienne de chauffage urbain. Cette concession va entrer en phase de renouvellement avec un lancement d'appel d'offres courant 2022. Auparavant, la Ville doit valider le schéma directeur du réseau de chaleur. Il faudra ensuite définir le périmètre de la future concession sachant qu'aujourd'hui, la concession ne porte que sur la distribution, la CPCU étant propriétaire des usines de production. Il conviendra enfin de définir les modes de gestion.

En conséquence, M^{me} EDBERG propose aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis défavorable à ce schéma irréaliste.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations.

M^{me} MISSOFFE explique que son Groupe s'abstiendra sur cette délibération. Le Groupe partage les objectifs fixés par ce schéma directeur qui devra tôt ou tard s'intégrer dans un schéma métropolitain. Ce réseau est par ailleurs déjà interconnecté avec 16 villes voisines. M^{me} MISSOFFE partage les réserves de la majorité municipale, mais souhaite néanmoins s'abstenir.

M. SZPNER met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2021 DVD 94, mis aux voix par M. SZPNER, est rejeté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement (votes contres 32, abstentions 2).

- **2021 DEVE 62** Plan de sortie des plastiques - Subventions (378 638 euros) aux gestionnaires de la restauration collective et convention avec le CASVP

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

M. SZPNER donne la parole à M^{me} BADAT-KARAM pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BADAT-KARAM annonce que, dans le cadre des lois du 1^{er} novembre 2018 et de février 2020 interdisant l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique dans les services de restauration collective des établissements scolaires et l'utilisation du plastique à usage unique à horizon 2040, il est proposé d'approuver le Plan de sortie des plastiques de la restauration collective et d'autoriser la Maire de Paris à signer la convention pluriannuelle entre la Ville et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Il est en outre proposé d'approuver le versement des subventions pour un montant total de 199 930 euros en investissement et 178 708 euros en fonctionnement aux Caisses des écoles et à l'Association d'action sociale en faveur des personnels de la Ville de Paris (ASPP) qui gère les restaurants collectifs de la Ville.

Pour la seule Caisse des écoles du 16^e arrondissement, une subvention d'investissement de 7 768 euros et une subvention de fonctionnement de 10 630 euros seront allouées.

À titre d'information, M^{me} BADAT-KARAM ajoute que la Caisse des écoles du 16^e est engagée depuis 2019 dans une démarche de remplacement des contenants plastiques par de la vaisselle durable, des contenants en verre et en inox, ce qui devrait permettre à l'arrondissement d'être totalement sorti du plastique à horizon fin 2022.

M^{me} BADAT-KARAM invite donc les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. SZPNER la remercie et s'enquiert d'éventuelles observations. Il tient pour sa part à souligner l'exemplarité de la Caisse des écoles du 16^e dans sa gestion, dans sa prévisibilité, étant toujours en avance sur le bio et sur le plastique. Il souhaite rendre hommage à son personnel ainsi qu'aux personnes qui la dirigent.

Il met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2021 DEVE 62, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **2021 DEVE 76** Approbation du Plan d'amélioration de l'environnement sonore
M. Jérémy REDLER rapporteur

M. SZPINER donne la parole à M. REDLER pour la présentation de la prochaine délibération.

M. REDLER déclare que, par cette délibération, la Mairie de Paris soumet aux voix du Conseil d'arrondissement un Plan bruit, ce qu'elle était de toute façon tenue de faire à la suite du premier plan mis en place sur la période 2015-2020.

Cette délibération concerne par conséquent le Plan d'amélioration de l'environnement sonore 2021-2026. Le projet présenté s'articule autour de deux axes :

- La lutte contre le bruit routier. M. REDLER rappelle à cet égard la décision de la Mairie de Paris de généraliser le 30 km/h à Paris. Il évoque par ailleurs le contrôle des véhicules bruyants et le travail sur la qualité des enrobés en soutien aux modes de circulation silencieux.
- La lutte contre le bruit de voisinage. Des médiations seront mises en place ainsi que des régulations des comportements et des activités sur l'espace public. M. REDLER pointe le fait que toutes ces actions ne sont pas si faciles à mettre en œuvre sur le terrain.

Si le projet avance un objectif de -2 dB pour 2025 en matière de bruit routier, il reconnaît qu'il est impossible d'établir des projections ou des prévisions en matière de bruit dit de voisinage.

M. REDLER indique que ce projet sera soumis à la consultation du public sur le site de la Mairie de Paris et dans des lieux physiques. Le principe de réunions publiques dans les arrondissements volontaires est par ailleurs évoqué. À l'issue de cette consultation, un rapport sera établi et joint au projet final. Il sera soumis pour approbation au Conseil de Paris.

Au regard de la modestie du projet présenté, du flou des mesures annoncées et considérant que le projet définitif sera débattu pour décision finale au Conseil de Paris, M. REDLER propose aux membres du Conseil d'arrondissement de s'abstenir sur cette délibération.

M. SZPINER le remercie et s'enquiert d'éventuelles observations. En l'absence de remarque, il met aux voix le projet de délibération.

Le Conseil d'arrondissement s'abstient à l'unanimité sur le projet de délibération 2021 DEVE 76, mis aux voix par M. SZPINER.

➤ **2021 DEVE 90** Subventions à 6 associations de protection des chats libres dans le cadre de l'appel à projets « Animaux en ville » (15 000 euros)
M. Jérémy REDLER rapporteur

M. SZPINER redonne la parole à M. REDLER pour la présentation de cette délibération.

M. REDLER remercie M. le maire et déclare rapporter avec grand plaisir cette délibération visant à attribuer des subventions à 6 associations et notamment une subvention de 15 000 euros à l'association C.A.T.S. pour la gestion et le suivi des populations de chats errants et libres dans les jardins de l'hôpital Sainte Perrine dans le 16^e.

M. REDLER invite les membres du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations.

M. GACHET souhaite s'abstenir sur cette délibération. Même si le montant de la subvention n'est pas astronomique, son utilité n'est pas véritablement démontrée. À l'heure où la dette de Paris s'envole au-delà des 7 milliards et que la Maire de Paris est obligée de demander au Premier ministre une dotation supplémentaire pour boucler ses budgets, il estime cette proposition de subvention assez malvenue.

M. SZPNER fait remarquer que le Conseil de Paris est parfois appelé à se prononcer sur des subventions dont l'objet est encore beaucoup moins légitime. On lui demande en effet parfois de voter des demandes de subvention ayant trait à des pays lointains sans aucun lien avec la ville de Paris. Il rejoint M. GACHET sur le fait que l'objet de certaines subventions est parfois surprenant, mais se déclare heureux de voter pour les chats libres.

Il note l'abstention de M. GACHET et met aux voix le projet de délibération.

Le projet de délibération 2021 DEVE 90, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement (votes pour 30, abstentions 4).

- **2021 DEVE 104** Plan Arbre, Charte de l'Arbre et modification du barème d'évaluation des dégâts occasionnés aux arbres de la Ville de Paris et des travaux effectués sur ces arbres pour le compte de tiers

M. Jérémie REDLER rapporteur

Après le plan bruit, M. REDLER expose le plan Arbre en soulignant l'appétence de la Ville de Paris pour l'élaboration de divers plans.

La Ville de Paris possède un patrimoine arboré d'environ 500 000 arbres : 100 000 dans les rues, 50 000 dans les parcs et jardins, 33 000 dans les cimetières, 14 000 dans des équipements publics, 6 500 sur le boulevard périphérique et 300 000 arbres dans les deux bois parisiens.

Le plan Arbre prévoit un plan d'action 2021 — 2026 qui précise les enjeux aux différentes échelles du territoire et les actions concrètes en faveur de l'arbre et de la nature en ville. Le plan Arbre définit des mesures pour pérenniser et développer le patrimoine arboricole. Il a vocation à guider l'action municipale dans les projets opérationnels comme dans la gestion quotidienne et à mobiliser les partenaires de la Ville.

La Charte de l'Arbre établit un corpus d'engagements proposés à la signature d'acteurs publics et privés en faveur de la préservation et du développement du couvert arboré parisien.

M. REDLER indique que la délibération propose un barème pour l'évaluation des dégâts et du coût des travaux effectués à la demande de tiers, sur les arbres et espaces verts de la Ville de Paris. Il précise qu'il s'agit en fait d'une mise à jour ne présentant pas de changements très importants d'un document qui existait déjà.

M. REDLER regrette que ce plan Arbre reste très général et soit rempli de banalités. Certains points très concrets, tels que la problématique des pieds d'arbre ou la question de la pérennité des permis de végétalisation, souvent abandonnés après quelques mois, ne sont pas ou très peu traités. C'est pourtant ce qui fait le quotidien des habitants du 16^e.

Ce plan traduit néanmoins la préoccupation des Parisiens pour la préservation des arbres et constituera un engagement qui pourra être opposé à la Mairie de Paris. Le 16^e arrondissement, avec presque 11 000 arbres d'alignement, ses espaces verts et le bois de Boulogne est concerné au plus haut niveau par la question de la préservation des arbres. Ce projet n'est certes pas assez ambitieux, mais le 16^e ne pouvant pas être contre les arbres, M. REDLER invite les membres du Conseil d'arrondissement à s'abstenir sur cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations. En l'absence de remarques, il met aux voix le projet de délibération.

Le Conseil d'arrondissement s'abstient à l'unanimité sur le projet de délibération 2021 DEVE 104, , mis aux voix par M. SZPNER.

- **2021 DEVE 108** Conventions pluriannuelles avec quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12^e, 16^e, 18^e et 20^e).

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER rappelle la large mobilisation de la DEVE sur la question de l'insertion professionnelle en favorisant l'intégration de personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap. Quatre associations d'Ateliers et de Chantiers d'Insertion animent dans ce cadre des chantiers d'insertion relatifs à l'entretien d'espaces verts. Il est donc proposé de poursuivre ce dispositif et d'autoriser la Maire de Paris à signer avec chacune de ces associations une convention pluriannuelle d'objectifs.

M. REDLER précise que, s'agissant du 16^e arrondissement, ce projet de délibération concerne l'association Espaces qui intervient notamment sur la petite ceinture et les berges de la Seine dans le bois de Boulogne et invite les membres du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations. En l'absence de remarque, il met aux voix le projet de délibération.

Le projet de délibération 2021 DEVE 108, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DPE 49** Projet de démonstrateur de dépollution locale des eaux pluviales « LIFE ADSORB » dans le bois de Boulogne (16e) — Avenant n° 1 à la convention de financement avec l'Union européenne
- **M. Jérémy REDLER rapporteur.**

M. SZPNER donne à nouveau la parole à M. REDLER pour la présentation de cette délibération.

M. REDLER explique que la délibération porte sur un projet de dépollution locale des eaux pluviales dans le bois de Boulogne. Une convention de financement dans le cadre du programme européen Life pour l'environnement et le climat a été signée en 2018 par la Mairie de Paris visant à mettre en œuvre le projet d'aménagement du déversoir d'orage Bugeaud.

Intitulé « LIFE ADSORB », le projet est un démonstrateur qui permettra par la mise en œuvre d'un prototype de dépolluer localement les eaux collectées par le DO lors des pluies dans un filtre planté de roseaux avant qu'elle soit rejetée dans la Seine.

Le déversoir d'orage étant situé dans le bois de Boulogne, site classé, il s'agit aussi de tester des techniques de dépollution permettant de respecter les contraintes de préservation environnementale imposées par son classement.

Il est proposé un avenant à la convention à la suite des changements de noms de plusieurs acteurs de ce projet et à l'intégration d'un nouvel acteur, la société Syntéa.

M. REDLER demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à la délibération.

M. SZPNER remercie M. REDLER de sa présentation et s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarque, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DPE 49, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DFPE 166** Subvention (9 110 921 €) et avenants avec la Fondation des Œuvres de la Croix Saint Simon (FOCSS) pour ses 27 établissements d'accueil de la petite enfance.

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.

M. SZPNER donne la parole à M^{me} LAMBLIN BENICHOU pour la présentation de cette délibération.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU explique que la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon gère 27 établissements de petite enfance pour une capacité d'accueil total de 1 498 places. Il est proposé d'autoriser la Maire de Paris à signer avec la Fondation les avenants à la convention fixant les subventions pour l'année 2021 attribuées à chaque établissement.

Le montant total des subventions s'élève à 9 110 921 €. Pour le 16^e arrondissement, il est attribué une subvention de 431 130 euros à l'établissement situé 38 rue Nicolo.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER la remercie et s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarque, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DFPE 166, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DFPE 24** Subvention (1 972 258 €) à 16 associations, conventions et avenants pour la gestion de 28 LAEP à Paris et participation au financement des LAEP de la Caisse d'Allocations Familiales dans les centres sociaux.

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure

M. SZPINER donne à nouveau la parole à M^{me} LAMBLIN BENICHOU pour la présentation de cette délibération.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU déclare qu'à ce jour, la Ville de Paris compte vingt-huit lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) portés par dix-sept associations. Il s'agit de lieux accessibles à tous, anonymes et sans rendez-vous, ouverts aux enfants de 0 à 4 ans, parfois jusqu'à 6 ans, accompagnés d'un adulte référent.

En 2020, malgré la crise COVID, les LAEP ont reçu 22 036 passages d'enfants.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant total de 1 972 258 €, dont une subvention pour le 16^e arrondissement de 135 426 € pour l'association École des Parents et des Éducateurs d'Ile-de-France qui gère notamment le LAEP Terrasse, situé au 55 rue Claude Terrasse.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU invite les membres du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER la remercie et s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarque, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DFPE 24, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DFPE 218** Subventions (6 375 542 euros), avenants n° 1, n° 3 et n° 6 avec l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.

M. SZPINER propose ensuite de passer l'examen de la DFPE 218 dont M^{me} LAMBLIN BENICHOU est également rapporteure.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU explique que l'association ABC Puériculture gère 25 établissements d'accueil de la petite enfance pour une capacité d'accueil de 1 016 places.

Pour l'année 2021, il est proposé de signer des avenants à conventions qui fixent les subventions municipales à un total de 6 375 542 euros et l'engagement de l'association à réaliser des taux d'occupation et de fréquentation ;

Pour le 16^e arrondissement, M^{me} LAMBLIN BENICHO annonce l'attribution d'une subvention de :

- 158 715 euros pour l'établissement 1 rue Charles Tellier ;
- 142 601 euros pour l'établissement 7 — 9 rue Jean de la Fontaine
- 121 808 euros pour l'établissement 73 boulevard Flandrin

M^{me} LAMBLIN BENICHO prie les membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPNER la remercie et s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarque, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DFPE 218, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

Vœux

- **V162021142** Voeu relatif à la création d'un gymnase omnisport au stade Jean-Pierre WIMILLE (16e)

M. Ali OUBAALI rapporteur

M. SZPNER donne la parole à M. OUBAALI pour la présentation de ce vœu.

M. OUBAALI assure qu'il ne s'écoule pas une semaine sans qu'une famille ne l'interpelle sur ce sujet. Le manque d'infrastructures sportives dans le nord de l'arrondissement a contribué à faire fuir les familles. Ce sont en effet 46 % des Parisiens qui souhaitent quitter la capitale.

Alors que Paris s'apprête à accueillir les Jeux olympiques et paralympiques en 2024, et qu'il est évoqué la logique d'héritage dans laquelle ces jeux s'inscrivent, M. OUBAALI estime que cet héritage ne doit pas se résumer pour le 16^e arrondissement à saccager le Trocadéro. Il lui semble en effet opportun de signaler ce déséquilibre et de s'emparer de ce sujet qui est au cœur des préoccupations de nombreuses familles. Quand certaines familles ont plusieurs enfants pratiquant différentes activités sportives partagées entre le nord et le sud de l'arrondissement, cela devient en effet très vite ingérable.

Avec les services de la Ville de Paris en lien avec la Direction de la Jeunesse et des Sports de la circonscription 16^e-17^e, la mairie du 16^e a localisé un foncier pouvant potentiellement accueillir la construction d'un nouveau gymnase omnisports au sein du stade Jean-Pierre Wimille sis 73-85 boulevard de l'Amiral Bruix, et ceci sur l'emprise actuelle des terrains extérieurs non couverts et d'espaces libres éventuellement constructibles, ce qui permettrait de répondre aux besoins identifiés et aurait une logique de mutualisation avec les équipements déjà existants sur le stade Jean-Pierre Wimille.

Considérant le dynamisme du tissu sportif amateur du 16^e arrondissement, notamment des associations et clubs sportifs, mais également de la pratique scolaire ;

Considérant que, d'une façon générale, les équipements sportifs de proximité sont aujourd'hui saturés conduisant au rejet de très nombreuses demandes de créneaux des associations et établissements scolaires ;

Considérant que cette situation est particulièrement constatée dans la partie nord du 16^e arrondissement où la nécessité de renforcer l'offre sportive a été identifiée depuis de nombreuses années ;

Considérant que cette saturation des équipements existants et leur éloignement limitent le développement des associations, mais également la fidélisation des familles à la pratique sportive de proximité et qu'elle ne permet pas toujours de proposer aux élèves un enseignement physique et sportif scolaire suffisant ;

Considérant la perspective des Jeux olympiques et paralympiques Paris en 2024 et la logique d'héritage pour le sport amateur et de proximité dans laquelle l'organisation de ces jeux doit s'inscrire ;

M. OUBAALI prie les membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable sur ce vœu afin M^{me} Samia BADAT-KARAM puisse défendre ce projet au Conseil de Paris et faire ainsi inscrire dans les projets d'investissement de la mandature la construction d'un gymnase omnisports de type B ou C sur l'emprise actuelle des terrains extérieurs non couverts ainsi que des espaces libres éventuellement constructibles au sein du stade Jean-Pierre Wimille et d'engager les études en ce sens.

M. SZPNER remercie M. OUBAALI de cette présentation et s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarque, met aux voix ce vœu.

Le vœu V162021142, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **V162021143** Voeu relatif à la création dans le 16e arrondissement d'une structure d'hébergement d'urgence et d'accompagnement pour les femmes victimes de violences conjugales dans le 16e arrondissement.

M^{me} Alexandra BAROUCH, rapporteure.

M. SZPNER donne la parole à M^{me} BAROUCH pour la présentation de ce vœu.

M^{me} BAROUCH déclare que les confinements successifs ont mis en évidence l'importance des violences intrafamiliales. En 2020, 90 femmes sont ainsi mortes sous les coups de leur conjoint contre 146 en 2019. Des résultats, certes modestes, mais qualifiés par M. Dupont-Moretti comme porteurs d'espoir.

M^{me} BAROUCH explique que le 16^e manque cruellement de structures pour accueillir ces femmes pour les aider, tant d'un point de vue juridique que psychologique. Ces femmes se retrouvent dans une grande détresse, attendent parfois très longtemps des décisions de justice et sont souvent obligées de vivre avec leur agresseur.

Le Grenelle pour la lutte contre les violences conjugales avait abouti, fin 2019, à une quarantaine de mesures parmi lesquelles le déploiement de bracelets anti-rapprochement, la distribution de téléphones d'urgence et des retours d'expériences entre professionnels après chaque féminicide. M^{me} BAROUCH estime que l'on pourrait demander davantage, par exemple, la réquisition des armes à feu d'un conjoint violent dès la première plainte.

M^{me} BAROUCH poursuit en disant que, selon cette même étude, 18 % des victimes déclarent avoir déposé plainte suite à des violences antérieures. Ces femmes qui souhaitent quitter leur domicile se trouvent en situation d'isolement extrême, les plaçant dans l'impossibilité de s'extraire de l'emprise de leur conjoint violent.

Le 16^e arrondissement n'est pas épargné par ce phénomène alors qu'aucune structure d'hébergement d'urgence et d'accompagnement n'existe. Pour toutes ces raisons, sur proposition du maire du 16^e, M. Francis SZPNER, le Conseil émet donc le vœu que la Mairie de Paris, en lien avec les bailleurs sociaux, engage les actions nécessaires à l'ouverture dans le 16^e d'une structure d'hébergement d'urgence et d'accompagnement spécialement dédiée aux femmes victimes de violence.

M^{me} BAROUCH invite les membres du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable.

M. SZPNER remercie M^{me} BAROUCH de cette présentation et s'enquiert d'éventuelles observations.

Il confirme que le 16^e manque cruellement de structure de ce type, alors même que l'arrondissement compte près de 167 000 habitants, soit l'équivalent de la ville du Havre. Même si le 16^e compte une population civilisée, les violences conjugales existent dans tous les milieux et M. SZPNER estime

qu'il y a une vraie urgence à ce que l'arrondissement puisse disposer d'un lieu permettant d'accueillir les femmes victimes de violence.

M. GACHET se réjouit de ce vœu qui répond à une préoccupation dont lui avait fait part il y a quelques mois le commissaire central du 16^e qui s'inquiétait de l'absence de structure pouvant accueillir en cas d'urgence des femmes victimes de violences conjugales.

M. SZPINER met aux voix ce vœu.

Le vœu V162021143, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SZPINER remercie l'ensemble des membres du Conseil d'arrondissement et lève la séance.

La séance est levée à 20 h 07.
